

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**  
**LA VIGNE AUX CHAMPS**  
**2 RUE DES SABLES – 41140 THÉSÉE**

**COMPTE RENDU RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL**  
**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à dix-huit heures quinze,  
Le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 septembre 2024, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de MONTHOU-SUR-CHER, sous la présidence de Monsieur MARINNIER Jean-François.

**Présents :** MARINIER Jean-François – ROSET Jean-Jacques - BOUCHER Jean-Claude - ALLION Gilles – GILLET Jean-Luc, YOUST Johny, CHARTIN Joël, Titulaires,

**Excusés ayant donné un pouvoir :** M. CHARLUTEAU Daniel donne pouvoir à M. YOUST Johnny, M. ARMAND Hubert donne pouvoir à M. GILLET Jean-Luc, M. TROTIGNON Michel donne pouvoir à M. CHARTIN Joël, M. BRAULT Jean-Luc donne pouvoir à M. ROSET Jean-Jacques, Mme POUILLAIN Anne-Laure donne pouvoir à M. MARINIER Jean-François, M. LAVEYSSIERE Hervé donne pouvoir à M. ALLION Gilles.

**Absents :**

La séance est ouverte à 18H15.

**DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Jean-Jacques ROSET est nommé secrétaire de séance.

**VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 JUILLET 2024**

Les membres du conseil syndical valident le compte rendu du conseil du 24 JUILLET 2024 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Validation du compte-rendu du 05 JUIN 2024
- Délibération – Intégration de la commune de Vallières-les-Grandes au SIAEP
- Délibération \_ RPQS
- Délibération – Créances éteintes
- Questions diverses

**DÉLIBÉRATION – TEMPS PARTIEL AGENT X.**

Suite à l'avis favorable du CST du 20 Juin 2024 pour l'instauration du temps partiel de droit et sur autorisation, les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité le passage au temps partiel de l'agent X à 90%.

**DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE AJUSTEMENT DES COMPTES**

Certains comptes nécessitent des réajustements, il a été proposé :

- Chapitre 022 – compte N°022 (dépenses imprévues) : -13 000€
- Chapitre 014 – compte 701249 (reversement pollution) : +13 000€
  
- Chapitre 022 – compte N°022 (dépenses imprévues) : -13 000€
- Chapitre 67 – compte N°678 (avoirs) : +13 000€
  
- Chapitre 022 – compte N°022 (dépenses imprévues) : -1 000€
- Chapitre 66 – compte N°6611 (intérêts) : +1 000€

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité les décisions modificatives.

## **POINT RTC**

L'entreprise RTC a été retenue à la suite d'un appel d'offre pour le renouvellement de canalisations fuyardes. Ces travaux se situent sur trois secteurs (Noyers-sur-Cher, Pontlevoy et Saint-Romain-sur-Cher). Le chantier de Noyers-sur-cher, à ce jour, n'est pas terminé. Il a été constaté des fautes et des manquements de la part de l'entreprise RTC tels que des manquements aux obligations légales et réglementaires, le non-respect des matériaux, la pose de matériel d'occasion, des canalisations neuves et fuyardes...

Le SIAEP va faire constater ces fautes par un huissier de justice.

Les membres du conseil syndical souhaitent à l'unanimité arrêter de travailler avec RTC à la fin des travaux de Noyers-sur-Cher sans reconduction avec cette dernière pour les travaux de Saint-Romain-sur-Cher et Pontlevoy.

## **DÉLIBÉRATION TABLEAU DURÉE AMORTISSEMENT**

Pour la durée d'amortissement d'immobilisation, il a été proposé le tableau suivant :

Immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciels...)	5 ans
Immobilisations incorporelles	
Constructions	60 ans
Installations, matériels et outillages techniques (réseaux AEP)	60 ans
Outillage industriel	10 ans
Matériels spécifiques d'exploitation (interventions sur stations et forages...)	10 ans
Matériels spécifiques d'exploitations (compteurs, pompes, surpresseurs...)	10 ans
Matériel bureautique / Mobilier bureau et informatique	5 ans
Matériel de transport	8 ans
Subventions	Idem durée d'amortissement du bien subventionné

Après concertation et à l'unanimité, les membres du conseil syndical valident les durées d'amortissement.

## **DÉLIBÉRATION BANQUE DES TERRITOIRES**

Les membres du conseil syndical valident l'autorisation de l'emprunt de 580 000€ auprès de la banque des territoires, pour une durée d'amortissement de 30 ans avec une échéance annuelle de 31 141,51€ indexé sur le livret A à la date d'effet de l'emprunt + 0,40%.

Autorise le Président ou son représentant de signer le contrat.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### • MAÇON

Afin de changer la haie de tuyas morts en plaques de béton, le SIAEP, a fait appel à un maçon qui a établi un devis le 01/09/2023 pour un montant de 8 887,45€. Une facture d'acompte de 3 554,98€ a été acquittée. L'estimation des matériaux livrés s'élève à environ 1 500€. Le maçon a fait faillite.

### • MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) va devenir obligatoire pour l'employer d'y participer financièrement pour un montant minimum de 7€ par agent et par mois. Le SIAEP de la Vigne aux Champs y participe à hauteur de 11€ par agent, la moyenne nationale de participation employeur est de 17€ le syndicat souhaite augmenter sa participation à la moyenne nationale.

La séance est levée à 19h30.